



# Compte rendu CAPN B du 4 au 8 avril 2017

## Liste d'aptitude de C en B

Cette CAPN s'est tenue dans le contexte actuel de remise en cause des droits des représentant.es des personnels. Dans ce cadre, la CGT Finances Publiques a boycotté la première convocation.

Lors de la seconde convocation, la CGT a lu la déclaration liminaire disponible en ligne :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/declaration-liminaire-capn-de-liste-daptitude-de-c-en-b-2017>

### En réponse à nos questions, le président de la CAPN a indiqué :

- ◆ La journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars est extrêmement importante pour la Fonction Publique, d'ailleurs les femmes sont bien mieux traitées dans la Fonction publique que dans le privé...
- ◆ La mise en place de PPCR s'impose à la DGFIP qui est obligée de l'appliquer !
- ◆ La mise en place du PAS (prélèvement à la source) nous permet de « sauvegarder » 500 emplois.
- ◆ Le dialogue social est nourri à la DGFIP, puisque les restructurations dans le réseau sont discutées dans les CT locaux !
- ◆ Toujours sur dialogue social, mais cette fois au niveau national, la discussion a eu lieu entre le Directeur Général et les secrétaires généraux des organisations syndicales. Elle n'a pas pu aboutir sur l'ensemble des sujets mais les décisions prises ne doivent pas venir perturber le travail en CAPN.
- ◆ L'appel de l'ensemble des listes complémentaires n'est pas de son ressort.
- ◆ La suppression des bonifications (lors de l'évaluation), due à PPCR (pour les B dès cette année et les C dès l'an prochain), oblige à revoir les modalités d'établissement de la liste d'aptitude. Donc la DG introduit dès l'an prochain un avis du SHD (supérieur hiérarchique direct) sur le CREP des cadres C et B. C'est d'autant plus « obligatoire » que le nombre de promu.es baisse d'année en année et qu'il faut donc être de plus en plus sélectif sur le choix des candidat.es.
- ◆ Sur la formation, il entend les revendications mais se retranche derrière les réunions de Groupe de Travail formation professionnelle qui vont avoir lieu très prochainement.
- ◆ Sur les potentialités par direction (concernant la liste d'aptitude), il estime que globalement toutes les directions jouent le jeu en plaçant un ou deux candidat.es de plus en catégorie « excellent ». Il reconnaît qu'il peut y avoir quelques dérives mais fera un rappel à l'ordre !
- ◆ Sur la réunion préparatoire à la liste d'aptitude (agent.es sans CAPL : détaché.es, etc.), c'était compliqué cette année puisque le projet était déjà publié et les documents fournis aux élu.es pour respecter le délai de 8 jours. Il maintient que cette réunion n'est quand même pas inutile puisqu'elle « prépare notre réflexion pour la CAPN ».

Montreuil 07/04/2017

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

- ◆ Toujours compte tenu des contraintes d'envoi des documents (délai de 8 jours), il n'a pas été possible de fournir aux élus la moyenne en grade et âge de la promotion. Ce n'est pas parce que c'était fait les années précédentes que cela doit continuer à perdurer !
- ◆ Les collègues qui se sont vus refuser leur mutation au motif qu'ils n'étaient pas en poste au 1<sup>er</sup> septembre 2016 (soit en congés, délai de route ou ARTT) ne remplissent pas la condition d'un an de délai de séjour. Ils ne peuvent donc pas participer au mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2017, comme confirmé par une note de RH1A.

### **Les élu.es de la CGT n'ont pu que constater de nouveau la mauvaise foi de la DG sur l'ensemble des sujets évoqués !**

- ◆ Les femmes seraient mieux traitées dans la Fonction Publique par rapport au privé : c'est oublier bien vite que si 50 % des inspecteurs sont des inspectrices, il n'y a plus que 10 % de directrices !
- ◆ Sur le dialogue social, que ce soit en local ou en national, la DG remet en cause les droits et moyens des élu.es ! Il existerait un dialogue social local fourni sur les restructurations : quid alors des discussions sur la mise en place de 3 nouveaux centres de contact alors qu'aucun bilan n'a été fait sur les premiers ? Que dire aussi du transfert de tout le recouvrement du PAS en Haute Vienne sans quasiment aucun transfert d'emplois car « tout est automatisé » ?
- ◆ Quant au fait de refuser de fournir la moyenne de la promotion à cause de l'envoi des documents dans les 8 jours, c'est carrément du grand n'importe quoi ! D'ailleurs, cette moyenne qui sert à la promotion des collègues détachés pour les syndicats, était bien connue de la DG à cette date puisqu'un collègue remplissant les conditions était déjà sur la liste préparatoire. C'est donc bien une nouvelle fois une véritable provocation et un déni total de dialogue social !
- ◆ Sur la note de RH1A concernant les délais de séjour, l'interprétation faite par les responsables du bureau RH2A est restrictive par rapport à ce qui est écrit. En effet, il est précisé que l'agent.e doit être présent le 1<sup>er</sup> septembre ou en absence régulière, approuvée par sa nouvelle direction ! Or, l'ensemble des absences de ces collègues transitant par AGORA, les nouvelles directions sont automatiquement informées, validant ainsi leurs absences !

**Au final, sur ce sujet, les élu.es de la CGT ont obtenu que tous ces dossiers puissent être évoqués au cours de la CAPN de mutations au mois de mai prochain.**

## **BILAN CAPN LA 2017**

Pour pouvoir postuler à la liste d'aptitude de C en B, il faut pouvoir justifier de 7 ans de service public en catégorie C.

☞ 23 554 agents remplissent cette condition à la DGFIP, 5 326 ont candidaté.

Les possibilités de promotion cette année sont de 546. Au moment du projet, 527 agent.es étaient inscrit.es. (contre 746 en 2016).

Il restait donc 19 possibilités de promotions.

Les élu.es de la CGT Finances Publiques ont défendu 57 dossiers et 4 collègues ont pu être promus grâce à leur intervention.

La CGT a de nouveau dénoncé l'injustice faite aux agent.es détaché.es ne bénéficiant pas d'une CAP locale (préparatoire) comme l'ensemble des autres collègues. D'autant que cette année, la réunion préparatoire s'est tenue alors que le projet était déjà connu ! C'est un véritable déni d'équité !

Les règles d'établissement de la liste d'aptitude restent totalement opaques et ne reposent sur aucun critère objectif.

 **La CGT revendique le remplacement de la liste d'aptitude par un véritable examen professionnel.**

**Pour toutes ces raisons, les élu.es ont voté CONTRE la proposition de liste d'aptitude de l'administration.**